

Mettre en place un conseil municipal des jeunes



A partir du 1 novembre 2022 pendant 9 mois

Annonce n°M220018779 publiée le 28 avril 2022

Objectif citoyen

L'objectif est de favoriser l'apprentissage des enfants à la vie démocratique et à l'effort du bénévolat dans notre

Actions au quotidien

- Expliquer le fonctionnement du conseil des jeunes aux enfants,
- Organiser les candidatures au conseil (recenser les enfants concernés, assister les enfants dans leur candidature),
- Organiser les élections et le vote,
- Installer le conseil municipal des jeunes (présentation au conseil municipal, associer les enfants aux événements communaux dont le devoir de mémoire, animer un atelier TAP sur la citoyenneté).

Formations obligatoires

Pendant sa mission, le volontaire bénéficie de la formation certifiante PSC1 pour acquérir les gestes de premiers secours et d'une formation civique et citoyenne (contenu et format variables selon l'organisme d'accueil : conférence, débat...). Ces deux formations doivent obligatoirement être organisées par l'organisme d'accueil et réalisées pendant la période d'engagement en Service Civique.

Tutorat et accompagnement

Le tutorat sera assuré par l'adjointe au maire chargée de la jeunesse, de l'éducation et de la culture.

Capacité d'initiative

Le volontaire en Service Civique peut être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission.

LIEU D'INTERVENTION :

1 place du Champ de Foire
16410 Dignac
Déplacements prévus
Accessible en cas de mobilité réduite
A proximité des transports



EN PRATIQUE :

1 volontaire recherché
Accessible au plus de 18 ans uniquement
24h à 30h par semaine
Public(s) bénéficiaire(s) : Enfants, adolescents
Actions clés : Animation, Valorisation, Transmission, Pédagogie

MON CONTACT :

MME Françoise GAUTIER-MARANDAT,
Adjointe à l'éducation, jeunesse et culture
05 45 24 50 35